

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## Chaires Franco-Brésiliennes dans l'Etat de São Paulo

L'Université de São Paulo (USP), l'Université d'Etat de Campinas (UNICAMP) et l'Université d'Etat de São Paulo « Júlio de Mesquita Filho » (UNESP), en partenariat avec le Consulat Général de France à São Paulo/Institut Français du Brésil (IFB), lancent, pour la septième année consécutive, un appel à candidatures dans le cadre du programme de « Chaires Franco-Brésiliennes dans l'Etat de São Paulo ».

**Ce programme** permet l'accueil – dans toutes les disciplines – d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français, y compris de chercheurs liés à des laboratoires de R&D d'entreprises françaises, pour une durée de 45 jours à 2 mois. Il vise aussi bien à appuyer des collaborations naissantes ou des projets portant sur des thématiques émergentes qu'à conforter le développement de coopérations d'excellence préexistantes. Les lauréats recevront une **bourse mensuelle de la part de l'USP, de l'UNICAMP et de l'UNESP d'un montant de R\$ 11.873,32 par mois (3188€) en 2018, équivalent au salaire d'un professeur invité**. L'Institut Français du Brésil à São Paulo prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour en classe économique et l'assurance internationale (responsabilité civile, frais de santé, invalidité et rapatriement, etc.).

### Conditions d'éligibilité

Etre Professeur des Universités, Maître de conférences, Chargé de recherche, Directeur de recherche, ou Chercheur dans le secteur privé assurant la responsabilité de projets de R&D en France, en relation étroite avec le secteur académique. Il n'y a pas de condition de nationalité française. Les professeurs émérites ne sont pas éligibles. L'habilitation à Diriger les Recherches (HDR) sera considérée comme un critère privilégié. Dans le cadre de leur stratégie de coopération internationale, les trois universités brésiliennes privilégieront les « seniors » (Professeurs des Universités et Directeurs de Recherche). A partir de cette année 2018, le programme évolue vers une obligation de réciprocité. Pour que sa candidature soit prise en considération, le candidat français doit présenter une lettre de son institution s'engageant à offrir une bourse, d'une durée équivalente à celle offerte au candidat **français, en vue d'un séjour d'un professeur de l'université brésilienne d'accueil dans l'institution**

### Modalités pratiques

Les candidats devront **soumettre un projet** élaboré en partenariat avec un professeur de l'université d'accueil (professeur référent, responsable du projet et de la chaire), décrivant de façon synthétique (10 pages) les activités d'enseignement et de recherche prévues dans l'université d'accueil et précisant les dates envisagées pour le séjour au Brésil.

- Les projets déposés pourront être rédigés en français, portugais ou anglais.
- Le projet devra comporter, dans la mesure du possible, une ou plusieurs conférences « grand public » ou une activité de vulgarisation scientifique qui pourra être co-organisée avec le Consulat de France à Sao Paulo / IFB et l'Université d' a c c u e i l .
- Le projet devra comprendre un chronogramme des activités de recherche, d'enseignement et de divulgation.

### Calendrier 2017/2018

Les projets devront être envoyés avant le 10 novembre 2017 aux responsables des relations internationales de l'université d'accueil et au Consulat Général de France / IFB à São Paulo :

- Pour l'USP, Prof. Raul Machado Neto : [aucani@usp.br](mailto:aucani@usp.br)
- Pour l'UNICAMP, Prof. Mariano Laplane, par courriel adressé à l'attention de Mme Clara Orzechowski:

*clarinha@reitoria.unicamp.br*

- Pour l'UNESP, Prof. José Celso Freire Junior: *arex@reitoria.unesp.br*

- Pour le Consulat Général de France à São Paulo / IFB, Dr. Gérard Perrier, par courriel adressé à l'attention de Mme. Aurianne Megdoud : *aurianne.megdoud@diplomatie.gouv.fr*

Le comité de pilotage informera les candidats des résultats de la sélection au plus tard le 15 décembre 2017.

➡ Voir le site du programme de « **Chaires Franco-Brésiennes dans l'Etat de São Paulo** ».



10 novembre 2017